

2025/0198

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12 NOV. 2025

ID : 059-215900358-20251112-20251112_D0025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-cinq, le huit novembre, à 09 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 14

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHRETIEN.CHATELAIN.PETIT.WERY.JOSSET.

Mmes MERCIER.PREVOST(BLANDO).WAUCHER.CAFFIAU.DELBRUYERE.

Absents ayant donné procuration : Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents excusés : MM. RAVIDAT et ASCONE.

Absents : Mmes. DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : SUBVENTION LEADER BORNES ELECTRIQUES.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement extérieur des travaux de la phase 1, entre la salle de sports et le site du Cardé, il est prévu d'installer 2 bornes électriques de type RIVE 2x22 Kva.

Cette acquisition est éligible et peut faire l'objet d'une demande de subvention au dispositif européen de développement rural du programme LEADER (Liaison entre Actions et Développement de l'Economie Rurale) financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural).

La participation financière du programme LEADER est à hauteur de 80% du montant H.T. soit 6 342,40 euros.

Le montant global du projet s'élève à 7 928,00 euros H.T. soit à la somme de 9 513,60 euros T.T.C., la commune sollicite une participation financière du dispositif LEADER à hauteur de 80 % soit un montant de 6 342,40 euros.

Les travaux projetés en 2025 seront à inscrire au budget primitif 2025 selon les modalités de financement prévisionnel proposées :

Dépenses		Recettes	
2 Bornes électriques	7 928.00 € HT	Commune Avesnelles	1 585.60 € (20%)
		LEADER	6 342.40 € (80%)
Total :	7 928.00 € HT	Total :	7 928.00 € HT

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le projet présenté ci-dessus,

Sollicite le financement au titre du dispositif LEADER, soit une subvention d'un montant de 6 342,40 euros,

Autorise Monsieur le Maire à parapher l'ensemble des documents liés à cette demande de subvention.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le

Le Maire,



10 NOV. 2025